Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 029-212900914-20260327-2026_03_05-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNE DE KERLOUAN

D N°5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-sept mars à dix-sept heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Gérard MITCHOVITCH, maire

Etaient présents : tous les conseillers en exercice

Madame Anne BERTIN a été élu secrétaire de séance.

Date de Convocation	Date d'Affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
23.03.2026	31.03.2026	19	18	19

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE ET OUVERTURE DES PLIS

Monsieur Le Maire indique qu'en application de l'article 22 du Code des marchés publics, à la suite des élections municipales, il convient d'élire les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat. Cette élection doit avoir lieu à bulletin secret, sauf accord unanime contraire.

Outre le Maire, son Président, cette commission est composée de 3 membres du Conseil Municipal élus en son sein au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder aux nominations au scrutin public (accepté à l'unanimité).

Titulaires :
- Eric GUEZENOC
- Bruno MASSEZ
- Robert BODENNEC

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte l'ensemble des dispositions décrites ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 029-212900914-20260327-2026_03_05-DE

Conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne lecture des nominations des membres titulaires, lesquelles prennent effet immédiatement.

Le Maire
Gérard MITCHOVITCH